

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18494 - 72EME ANNÉE

La tendance se confirme

2016 : vers un nouveau record de chaleur en juillet



Les données de la NASA et de l'Université de Columbia confirment que la route en mer est condamnée par avance. Pourquoi et pour qui continuer à gaspiller de l'argent en pure perte ?

Le pôle société civile du Comité de pilotage de la COP22 a entrepris depuis le 13 août dernier, une série de rencontres avec des ONG, réseaux et coalitions dans divers pays du continent africain, a-t-on appris de source officielle.

Avec un écart à la moyenne calculée sur la période 1951/1980 de 0,83°C, juillet 2016 détient le nouveau record du mois, affirme une étude conjointe de la NASA et de l'Université de Columbia. Dans le monde, ce mois de juillet a montré la traduction concrète de ces relevés. D'importants incendies ont touché l'île de Madère. À La Réunion, ce sont les images de la région de Marseille qui ont frappé les esprits. De chaque côté d'une autoroute, des arbres ravagés par les flammes. Une chaleur plus forte que d'habitude apporte un élément perturbateur dans le climat à l'échelle du monde. Cela fait s'interroger sur l'origine des pluies diluviennes qui ont touché la Chine. Sur notre continent, des inondations ont durement frappé le Niger, faisant de nombreuses victimes.

Le niveau de la mer va encore monter

L'année dernière, 2015 était l'année la plus chaude jamais mesurée. 2016 suit cette tendance et confirme une accélération dans l'aggravation du dérèglement climatique. Cela aura pour conséquence une plus forte fonte des calottes glaciaires. Le niveau de la mer va encore monter, et La Réunion est directement concernée. L'essentiel des équipements de notre île est concentré sur le littoral. La tendance au réchauffement rend inéluctable la montée du niveau de la mer. Elle pousse à réaliser au plus vite des mesures d'adaptation.

La Réunion concernée

Malheureusement, cette menace n'est pas prise en compte par les responsables de l'aménagement de La Réunion. Les projets les plus importants sont tout proche ou au milieu de la mer. Ce sont la route en mer dite NRL, la ville nouvelle de Cambaie et le port de Bois-Rouge.

Mais ignorer le changement climatique ne fait pas disparaître la menace. Ces équipements sont condamnés par avance. Alors pourquoi persister dans ces gaspillages alors que La Réunion a besoin de se protéger des effets du changement climatique ?

M.M.

Préparation de la conférence de Marrakech sur le climat

Le Comité de pilotage de la COP22 échange avec la société civile africaine

Le pôle société civile du Comité de pilotage de la COP22 a entrepris depuis le 13 août dernier, une série de rencontres avec des ONG, réseaux et coalitions dans divers pays du continent africain, a-t-on appris de source officielle.

Selon un communiqué du Comité de pilotage, cette tournée a pour objectif de renforcer la mobilisation des acteurs non gouvernementaux africains et leur participation à la 22e conférence des Nations unies sur le climat.

La première phase de cette mission concerne l'Afrique du sud, le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan, le Swaziland et la Tanzanie.

« La participation de la société civile africaine à la COP22 est essentielle pour plusieurs raisons : d'abord parce que la société civile internationale a joué avec les chercheurs et les experts un rôle important dans le processus qui a abouti à l'accord de Paris », indique le chef du pôle société civile de la COP22, Driss El Yazami, dans un communiqué.

Selon lui, la conférence de Marrakech se veut le relais des préoccupations (..) de l'Afrique et des îles insulaires, notamment. De même, a-t-il ajouté, la résistance au changement climatique exige d'agir aux niveaux international, régional et local.

La COP22 est la 22e des conférences annuelles de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui aura lieu du 7 au 18 novembre à Marrakech, au Maroc.

Le pôle Société Civile a pour mission de contribuer à une prise de conscience plus forte des acteurs non étatiques marocains sur les enjeux environnementaux, mais aussi de se rapprocher et d'établir des partenariats forts avec la société civile internationale et agir en faveur de dynamiques structurelles durables, portées par les acteurs non étatiques, qui se prolongent au-delà de la COP22, précise le communiqué.

Édito

0 lycée construit en 6 ans...

Hier, plus de 200.000 jeunes sont rentrés. Bien des chiffres ont été donnés. Mais il est une statistique qui reste passée sous silence : celle de la construction des lycées. Cette rentrée comme les précédentes, aucun lycée ne sera mis en service. Le dernier équipement de ce type inauguré à La Réunion date de la rentrée 2010, c'était le lycée de Sainte-Anne. Il avait été lancé et construit sous la mandature de Paul Vergès, Didier Robert qui lui succéda à la direction de la Région n'avait plus qu'à couper le ruban.

La Réunion a donc connu une rupture très nette dans ce domaine depuis l'arrivée au pouvoir de cette majorité à la Région, grâce à une coalition impliquant le PS et Huguette Bello qui ont fait le choix de faire battre l'Alliance, seule liste progressiste en mesure de l'emporter en 2010. Auparavant, la Région Réunion mettait en service des lycées par dizaines, au rythme de 2 tous les 3 ans. Or, la population continue à grandir, les besoins existent et ne sont pas satisfaits. Mais depuis 2010, la majorité de Didier Robert n'a pas été en mesure de construire un seul lycée avant cette rentrée.

Ce brutal coup d'arrêt à la construction de lycées à La Réunion ne s'explique pas par le fait que la Région Réunion n'ait plus d'argent. Elle a choisi de le dépenser différemment, ce qui montre que les priorités ont changé. Le coût d'un lycée représente entre 30 et 40 millions d'euros. C'est moins que l'argent donné aux vendeurs d'ordinateur depuis 6 ans par l'intermédiaire des bons d'achat de 500 euros distribués chaque année aux nouveaux arrivants dans les lycées, pour un budget annuel prévu de

9 millions d'euros. Dès le départ, l'Alliance n'eut de cesse de dénoncer une mesure clientéliste aux effets pédagogiques nuls. Un lycée coûte beaucoup moins que les subventions données à certaines compagnies aériennes via une soi-disant aide à la continuité territoriale. Les aides à l'achat de billet d'avion ont en effet pour résultat d'encourager les compagnies aériennes à augmenter leurs tarifs, comme l'a souligné un rapport de la Cour des comptes.

Quant à l'hypothétique route en mer, elle englutit une somme qui équivaut à des dizaines de lycées.

Les prochaines années ne sont pas réjouissantes. À en croire la Région Réunion, 3 lycées seront construits... en 10 ans ! Le seul chantier est celui de Bois de Néfles, un est prévu à Saint-Benoit et un troisième dans l'Ouest. Bref, l'avenir est flou. Ce n'est pas étonnant, car la Région n'a pas fait de la construction de lycées une priorité dans la gestion des Fonds européens qui lui incombe.

Avec l'Alliance à la direction de la Région Réunion, notre île aurait été dotée à la rentrée 2016 de 4 lycées supplémentaires, soit un investissement total de plus de 120 millions d'euros. Combien d'emplois aurait pu être sauvés ou créés grâce à cette bouffée d'oxygène pour le BTP ? Des milliers de jeunes Réunionnais auraient eu de meilleures conditions pour étudier.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

C'en est trope !

Paternité de Charles Angrand (4) : au prisme de la pensée anarchiste

Dans la première biographie de Charles Angrand, publiée en 1982 (autoéditions M. Lespinasse – p. 82), est écrit :

« Pendant le séjour à St-Laurent, naquit une véritable liaison avec une couturière, employée de son voisin tailleur d'habits. Brune à la taille bien faite, de caractère sérieux, de sentiments religieux. Elle éprouva pour son nouveau voisin un amour spontané, unique, fidèle, auquel Ch. Angrand ne fut nullement insensible.

Naturellement cette liaison de deux célibataires se devait dans un village de sauvegarder les apparences, afin d'éviter les commérages. On ne croit pas cependant pouvoir lui attribuer quelque influence dans le cours des recherches d'art qui occupaient alors la pensée de l'artiste, au tournant des deux siècles. Toutefois, des grands dessins d'inspiration chrétienne : 'L'Etoile des bergers', 'Le Bon Samaritain', 'La Descente de Croix' pourraient offrir le reflet de cette sympathie sentimentale. »

Un mélange de vérités et de faussetés. Un constat : derrière le rédacteur de la biographie, le neveu du peintre ; et derrière Pierre Angrand, M. Lespinasse ; l'un se cachant l'un derrière l'autre, à tour de rôle.

À la rédaction de la seconde biographie par M. Lespinasse, après le décès de Pierre Angrand, ces données personnelles auront toutes disparu. Occultées.

Contributeur historique de 'La Pensée' et de 'La Commune', Pierre Angrand tira son oncle du côté du communisme, assurant que l'artiste restait un lecteur assidu de L'Humanité durant l'époque de Vaillant-Couturier et Marcel Cachin.

Les archives du journal L'Humanité indiquent que l'artiste fit un don « pour les victimes de la grève et des violences gouvernementales », en juin 1920. Les grèves dans les chemins de fer et les mines du Nord avaient pris un tour particulièrement tragique cette année-là, et se virent brisées dans le sang par le gouvernement d'Alexandre Millerand. La division des syndicats et la répression entraînaient l'éclatement du mouvement ouvrier français.

L'année précédente, en 1919, le nom de l'« artiste peintre », « Ch. An-

grand » se trouve porté comme signataire et donateur pour le « million de la propagande (15ème liste) » qui visait à soutenir les finances du journal.

M. Lespinasse, le biographe de l'artiste, lui, s'en tient au terme un peu court de « socialiste ». Il est vrai que L'Humanité le resta jusqu'à la fin 1920.

Néanmoins les deux biographes se conjuguèrent pour minorer le versant anarchiste de la vie et de l'œuvre d'Angrand. Pourquoi ?

Nous savons que Charles Angrand conçut très tôt des dessins par ensembles. Un premier de ces ensembles se trouve être à caractère biblique. Représentations de scènes sacrées (Pierre Angrand y associe une « Descente de Croix » dont nous ignorons tout). Les deux biographes tentent de nous faire accroire que ces dessins à la pierre noire auraient été exécutés après la venue de l'artiste à Saint-Laurent, sous l'influence d'une simple « sympathie sentimentale » qu'il aurait éprouvée envers une voisine.

Le dessin « Les Pèlerins d'Emmaüs » fut exposé en 1894 aux Indépendants sous le numéro 26, le « Bon Samaritain » l'a été sous le numéro 41 à l'occasion de la 11ème exposition des Indépendants, l'année suivante. L'artiste était encore à Paris, deux et un an avant son départ pour Saint-Laurent. Le cycle biblique est donc antérieur au cycle des Maternités. Au reste, la description de la « belle brune à la taille bien faite », malgré la stéréotypie, correspond aux mères à l'enfant et aux mères aux jumeaux réalisées et exposées à Durand-Ruel en 1898.

Le scénario le plus étayé, le plus logique, le plus fidèle à la chronologie donc est la rencontre de cette jeune femme (probablement au prénom de Marie) à Paris ou en proche banlieue et la conception d'Antoine et Emmanuel - avant le retraitement de l'artiste en 1896. Par suite, sa compagnie et ses deux enfants le rejoignent en Pays de Caux : il est en effet question dans la Correspondance de ce tailleur d'habits dont parlent les biographes, Bénoni Néel qui rendit « services » à l'artiste, celui d'avoir pris à l'embauche la compagnie de l'artiste qui n'habitait pas avec le peintre (qui veillait sur sa mère veuve) : la jeune femme devait

résider comme le suggère Mme Varin sur la route de Saône-Saint-Just que l'artiste empruntait à chaque soir. Maria, la sœur de l'artiste, selon nos sources, enseignait à Saint-Laurent, il ne s'agissait pas d'écarter sa réputation auprès des familles des élèves.

Alors, quel était l'idéal anarchiste d'éducation ? André Girard dresse un tableau dans un opuscule publié aux Temps Nouveaux, publications pour lesquelles l'artiste oeuvra dès 1899 : « des considérations d'autorité à sauvegarder, de 'distances à conserver', viennent toujours élever une barrière entre père et enfant, mettre un obstacle à l'abandon mutuel, à l'échange réciproque des sentiments sur un pied d'égalité et de confiance absolues. » Girard écrit : « L'autorité substitue peu à peu la crainte à l'affection, la déférence à l'estime, la flatterie et la platitude à l'expansion naturelle, la dissimulation à la franchise, le mensonge à la sincérité. » « N'exigeons jamais de [l'enfant] l'obéissance, mais sachons le déterminer à agir de son propre gré ; traitons toujours avec lui d'égal à égal et entretenons entre nous et lui un respect et une estime réciproque ». Ailleurs, il est question de « devenir et [de] rester l'ami de ses enfants. »

Sur papier Ingres, Angrand représenta un bébé prénommé « Emmanuel » attablé, jouant librement avec une grande assiette déséquilibrée qu'il pourrait à tout moment faire tomber et briser (pas de plastique à cette époque).

Les descriptions collent assez bien avec ce qu'écrivit Pierre Angrand, le neveu, pour l'album de Jean Sutter : « Douceur, bienveillance, indulgence même, (...) Angrand professait à l'égard des enfants [ne sont pas indiqués lesquels] –sauf les protections de sécurité nécessaire- la plus entière liberté dans leurs désirs de jeux et d'action. Il se plaisait en leur compagnie, ou plutôt comme il l'écrivit 'à vivre dans l'intimité de leurs faits et gestes sans penser une minute à les traduire' ». Idéal libertaire d'éducation.

Compte tenu du milieu social et familial dans lequel l'artiste baignait : milieu d'instituteurs IIIe République, un père maître d'école, puis maire, titulaire des palmes académiques ; un frère (Paul), professeur à l'école

navale de Dieppe ayant épousé une fille de directeur d'école ; une sœur (Maria), institutrice, épouse d'un instituteur, qui devint directeur d'école, - l'artiste lui-même cacique de l'école normale d'instituteurs ; cela aurait été déchoir que de se marier avec une femme non seulement pieuse, mais vraisemblablement « sans instruction ». Dans une logique comportementale, il ne reconnut pas les enfants qu'il eut de cette compagne.

L'œuvre montre qu'il aima ses fils, être en leur compagnie, qu'il s'en occupa, tout en souhaitant ne pas se les approprier. Les archives n'indiquent-elles pas que l'artiste fut « témoin à la naissance de Marie Emélie HUE, fille naturelle de Marie Virginie Hue le 24 août 1898 à Saint-Laurent-en-Caux » ?

Désireux sans doute de faire de ses enfants des amis, avec la proximité que cela induit, il est tout naturel que, malgré tout le talent de coloriste dont il avait fait preuve, l'artiste dut laisser de côté l'attirail de la peinture à l'huile (nocivité des diluants nécessaires à la pratique - essence de thérébenthine, préparation grasse, lentur du procédé pointilliste, et attirance des enfants pour la couleur et les jeux...) de sorte qu'Angrand dut s'en rabattre à la pierre noire, le temps que les enfants grandissent et prennent conscience de la portée de leurs gestes.

Grand lecteur, de bonne formation, Angrand connaissait assurément l'« Émile ou l'éducation » de Jean-Jacques Rousseau, « L'Histoire culturelle, générale et particulière » de Buffon. Sans doute y avait-il appris que le sens du toucher influe sur tous les autres : qu'on laissât les petits toucher, toucher à tout le plus possible, toucher de toute part, était un des messages du crayon Conté « Emmanuel ».

Dans le verger luxuriant, les pommiers se croisent, mais, comme l'automne vient, il fut un temps (vers 1913) où l'un des arbres se brisa. Angrand, qui faisait de son œuvre un journal intime, le consigna à l'huile.

Jean-Baptiste Kiya

L'ONU très inquiète

Appel à faire cesser les persécutions contre les chiites à Bahreïn

Des experts de l'ONU sur les droits humains se sont déclarés mardi profondément préoccupés par le harcèlement systématique de la population chiite par les autorités de Bahreïn, y compris la révocation de la nationalité de beaucoup d'entre eux.



L'intensification des arrestations, des détentions, des convocations, des interrogatoires et des accusations criminelles portées contre de nombreux membres du clergé chiite, des chanteurs, des défenseurs des droits humains et des dissidents pacifiques a un effet dissuasif sur les droits de l'homme », ont déclaré ces experts dans un communiqué de presse conjoint.

« Les chiites sont clairement pris pour cible sur la base de leur religion », ont-ils dit.

Les personnes poursuivies sont accusées de rassemblement illégal, d'incitation à la haine contre le régime, de blanchiment d'argent sale et d'actes de terrorisme. « Ces accusations ne doivent pas servir de prétexte pour restreindre la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion pacifique et la liberté de religion ou de conviction », ont souligné les experts.

Selon eux, les autorités bahreïniennes se servent aussi de la Loi sur la citoyenneté bahreïnie ou de la Loi sur la protection de la société contre les actes terroristes pour révoquer la citoyenneté. « Les gens deviennent apatrides et risquent d'être déportés de Bahreïn », ont-ils ajouté.

Les experts ont appelé le gouvernement à mettre fin aux arrestations arbitraires et aux restrictions de mouvement, y compris les interdictions de voyage imposées à divers chefs religieux chiites et défenseurs des droits humains. Ils ont aussi de-

mandé de libérer toutes les personnes qui sont détenues pour avoir exercé leurs droits.

« Le gouvernement ne doit pas recourir à des mesures répressives et nous l'appelons à ouvrir un dialogue avec toutes les parties concernées afin de prévenir des conflits et la violence », ont-ils ajouté.

Ces experts sont l'actuel Président-Rapporteur du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, Sètonji Adjovi, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression et d'opinion, David Kaye, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association, Maina Kiai, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Heiner Bielefeldt, et le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains, Michel Forst.

Oté

Koman La Frans i anpèsh bann péi l'Afrik dévlopé

Dann tout problèm kisoï politik, kisoï ékonomik, nana sak i apèl lé z'idé dominant é lé z'ot. Bann z'idé dominant sé sak demoun i koné myé, i antan parlé lo pli souvan, é nana dan l'idé ké zot i konpran lo myé... Dizon pou pran in l'égzanp ké ni sava rod dann bann z'idé dominant sak ni doi pansé dsi lo bann rolasyon ékonomik, finansyé, rant La Frans épi bann péi l'Afrik èl i domine banna, zordi ankor.

Bann z'idé dominant i di : avèk nou, donk La Frans, bann péi l'Afrik i viv kaziman, konm i di, o krosché par raport La Métropol. Pars, é sa sé in n'afèr bien koni, bann péi l'Afrik i domann lo bèr, l'arzann lo bèr épi la krémyèr an pliské sa... Kan zot nana tousala, zot i mète a gaspiyé, a détourné, tèl fason ké lo bann z'élite i gonf z'ot pla pli-z'an-plis, é zot pèp i krèv la fain.

Poitan sak bann z'idé dominant i dikt a nou lé pa vré pou vréman. Zot i koné lo fran CFA, sa la pankor mor pars nana in bonpé péi i ansèrv so fran-la. Si zot i vé savoir kan la fé lo fran cfa, lo zénéral De Gaulle, la pran modèl dsi sak bann nazi l'avé fé pou La Frans okipé : in sistèm pou siflète bann rishès La Frans okipé é pou aral sa ziska Berlin. Pou l'Afrik dann la zone CFA, zordi ankor sa lé konmsa é sa la pa bouz in grain.

Zot i pans la pa vré ? Dakor ébin nou va oir sa dann lé somenn k'i vien ézot va rann azot kont ké lo sistèm La Frans la mète an plas nana in rézilta sèrtin sé d'anpèsh bann péi l'Afrik dévlopé.

Justin

« Dolo I suiv son kouran désandan ! Li armont pa la rivyèr ! » - In kozman po la rout

Mi pans zot i pé z'ète dakor avèk moin : dolo i suiv la pant. Sa sé in késtyonn mékanik : kan li dsann li amas la fors donk li pé kontinyé son shomin, mèm li pé goumant son vitès, donk ranfors son kouran. Si li trouv in monté dsi son shomin li pèrd la fors é soi li étal, soi li artourn dann sans kontrèr pou li rod in l'androï pou shapé. Sa sé in zistoir d'lo, mé kosa li lé si li sé in z'istoir d'moun ? Demoun osi nana z'ot panshan natirèl é zot i suiv z'ot panshan-la. Zot i pé pa alé kont z'ot kouran natirèl . Mi pans sa lé vré osi pou z'idé dmoun : lé pli fasil alé dann sans bann z'idé dominant plito ké dann sansa kontrèr. Alé ! Ni artrouv pli dvan !